

ARRÊTÉ N°2023-154

**PORTANT MODIFICATION DES ANNEXES 1 DES ARRÊTÉS 2023-77 ET 2023-80
RELATIFS A L'IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE DANS LE CADRE
DES ÉLECTIONS PARTIELLES DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES
PERSONNELS AU SEIN DES CONSEILS DE COMPOSANTES**

La Présidente de l'Université Lyon 2,

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment les articles L719-1, et D719-4 et suivants ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 10 décembre 2021, modifiés ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Université ;
- Vu** l'arrêté électoral n°2023-77 portant élection partielle des représentants des usagers au sein des conseils de composantes ;
- Vu** l'arrêté électoral n°2023-80 portant élection partielle des représentants des personnels au sein des conseils de composantes,

Arrête :

Article 1^{er} : Modification de l'annexe 1 fixant l'implantation des bureaux de vote

Les lieux d'implantation des bureaux de vote fixant en annexes 1 des arrêtés susvisés est modifiée ainsi qu'il suit :

a) Pour l'UFR ASSP

Au lieu de lire :

ASSP	PDA : H334
------	-------------------

Lire :

ASSP	PDA : H339
------	-------------------

b) Pour l'UFR Temps&Territoires

Au lieu de lire :

Temps & Territoires	1 siège collège B	PDA : Bâtiment V, salle V.218 BDR : Bâtiment DEMETER, salle DEM.015
---------------------	----------------------	---

Lire :

Temps & Territoires	1 siège collège B	PDA : Bâtiment V, salle V.218 BDR : Bâtiment DEMETER, salle DEM.012
---------------------	----------------------	---

c) Pour l'UFR SEG

Au lieu de lire :

SEG	BDR : salle CLIO 040
-----	-----------------------------

Lire :

SEG	BDR : salle CLIO 035
-----	-----------------------------

d) Pour l'IUT

Au lieu de lire :

IUT	PDA : Salle du Conseil de l'IUT (bâtiment 1 – RDC)
-----	---

Lire :

IUT	PDA : Salle 1.018 (bâtiment 1 – RDC)
-----	---

e) Pour l'UFR LANGUES

Au lieu de lire :

LANGUES	PDA : Bureau de Fabienne MAR BDR : Bureau de Fabienne TEPPATI
---------	--

Lire :

LANGUES	PDA : Salle O.038 BDR : Salle ATH.170
---------	--

f) Pour l'Institut de PSYCHOLOGIE

Au lieu de lire :

PSYCHO	PDA : réunion LAGACHE, bâtiment H, PDA
--------	---

Lire :

PSYCHO	PDA : bureau H.011 (rdc, bâtiment H, PDA)
--------	--

Article 2 : Les autres dispositions des arrêtés électoraux susvisés demeurent inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux universitaires, et mis en ligne sur le site internet de l'Université.

Article 4 : Les Directeurs et directrices de composantes sont chargé.es, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 4 mai 2023
La Présidente

Nathalie DOMPNIER